

Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées
de Hochfelden et environs
Réunion du comité directeur du 5 Février 2021
PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq février, le comité directeur du syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des eaux usées de Hochfelden et environs, légalement convoqué, s'est réuni en visio-conférence sur ZOOM sous la Présidence de Monsieur Georges BECK.

Présents :

Bosselshausen : Monsieur Jean-Marc ERTZ
Bossendorf : Monsieur Jean-Christophe SCHIELIN et Madame Véronique WINCKEL
Geiswiller-Zoebersdorf : Messieurs Georges BECK et Marc SORGIUS
Gingsheim : Monsieur WENDLING Marc
Hochfelden : Messieurs Philippe DETTLING et Christophe LUTZ
Hohfrankenheim : Madame Catherine HATT
Issenhausen : Messieurs Jérôme GUERREIRO et Christian WALCK
Lixhausen : Messieurs Daniel LENGENFELDER et Matthieu TROESCH
Schwindratzheim : Messieurs Michel ETTLINGER et Valentin GEBHARDT
Waltenheim sur Zorn : Monsieur Albert BRANDSTETTER
Wickersheim/Wilshausen : Monsieur René HATT

Absents excusés:

Bosselshausen : Monsieur Mickael KERN
Gingsheim : Monsieur Dominique GROSS
Hohfrankenheim : Madame Laura BERNHARDT
Kirrwiller : Messieurs Arnaud SCHOSSIG et Jean-Michel BALTZER
Mutzenhouse : Messieurs Gérard STEINMETZ-BORNERT et Olivier SORGIUS
Schwindratzheim : Monsieur Valentin GEBHARDT
Waltenheim sur Zorn : Monsieur SCHEHRER Matthieu – qui donne procuration à Monsieur Albert BRANDSTETTER
Wickersheim/Wilshausen : Monsieur Rémy DUDT

Monsieur le Président Georges BECK souhaite la bienvenue aux délégués ainsi qu'à Monsieur Guillaume BARJOT de la Société ARTELIA pour cette première réunion du S.I.C.T.E.U de Hochfelden en visio-conférence sur Zoom.

Il propose ensuite aux membres du comité directeur de passer à l'ordre du jour et laisse la parole à Monsieur Guillaume BARJOT.

DCD01-2021 : Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020.

Décision

Le comité directeur sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour,

Adopte le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020.

Déjà connues par les observations du Siceu de Hochfelden, les limites du réseau d'assainissement intercommunal entre Bossendorf et Hochfelden avaient été confirmées par l'étude diagnostique des réseaux : l'augmentation des capacités du bassin de pollution de 420m³ à 600m³ avait été proposée. Le retour d'expériences lié à la mise en place de l'autosurveillance depuis 5 ans permet également de mettre en avant les limites de cette infrastructure et les conséquences de ces rejets urbains par temps de pluie sur le milieu naturel.

Par conséquent, le Siceu souhaite faire étudier le renforcement du réseau d'assainissement intercommunal entre Bossendorf et Hochfelden en vue de limiter les déversements vers le milieu naturel.

Sur la base des éléments techniques suivants :

1. ANALYSE DES DONNEES D'AUTOSURVEILLANCE

- Sur la base des données collectées auprès de Suez, le bureau d'étude devra procéder à une analyse des données d'autosurveillance :
- Bassin et poste de refoulement de Hochfelden,
- Bassin de Bossendorf,
- Déversoirs d'orage potentiellement impactés par la mise en charge du réseau intercommunal entre Bossendorf et Hochfelden : DO de Wilshausen et de Bossendorf,
- Pluviométrie, cette analyse sera réalisée par temps sec et par temps de pluie, en vue d'identifier la pluviométrie à partir de laquelle le réseau intercommunal entre Bossendorf et Hochfelden se met en charge.

2. ANALYSE DES CAPACITES DU RESEAU INTERCOMMUNAL EXISTANT

Le bureau d'étude exploitera le modèle des réseaux d'assainissement en vue de définir les capacités du réseau existant.

3. ETUDE DE FAISABILITE DU RENFORCEMENT DU RESEAU INTERCOMMUNAL ENTRE BOSENDORF ET HOCHFELDEN

Le bureau établira une étude de faisabilité du renforcement du réseau intercommunal entre le bassin de Bossendorf et le bassin de Hochfelden.

Il devra établir les déclarations de travaux auprès des concessionnaires de réseaux concernés par la zone d'étude : SDEA, GrDS, GRTgaz, ESr, RTE, SNCF, Télécom,... en vue de connaître les contraintes :

- De franchissement des infrastructures de transport existantes : Autoroute A4, voie SNCF notamment,
- D'implantations de réseaux liées aux réseaux actuellement en place.

Il devra estimer les débits à faire transiter dans le réseau intercommunal sur la base des données d'autosurveillance.

4. ETUDES DE SCENARIOS

Le bureau d'étude aura en charge l'étude de la faisabilité de 2 à 3 scénarios en fournissant :

- Une vue en plan sur fond cadastral, à l'échelle 1/5000
- Un profil en long,
- Les secteurs nécessitant des déplacements de réseaux,

Les différents scénarios feront l'objet d'une estimation financière sur la base de ratios issus de chantiers similaires.

Après avoir fait le descriptif des opérations à réaliser dans le cadre des travaux de renforcement de la conduite entre Bossendorf et Hochfelden, le Président présente l'offre réceptionnée :

- ARTELIA pour un montant de 19 000,00 € H.T soit 22 800,00 € T.T.C.

Décision

Le comité directeur sur la base des éléments apportés à sa connaissance et sur proposition du Président,

Par 18 voix pour,

VALIDE l'offre relative à l'étude de renforcement de la conduite entre Bossendorf et Hochfelden déposée par la Société ARTELIA.

AUTORISE le Président à signer l'offre de la Société ARTELIA relative à l'étude de faisabilité du renforcement du réseau intercommunal entre le bassin de Bossendorf et le bassin de Hochfelden d'un montant de 19 000 € H.T, soit 22 800 € T.T.C (vingt-deux mille huit cents euros toutes taxes comprises).

CHARGE le Président de l'ensemble des formalités et l'autorise à signer tout document en vue de l'exécution de la présente décision.

DCD03-2021 : Analyse et validation de l'offre pour l'étude de déraccordement et de désimperméabilisation.

Déjà connues par les observations du Sictou de Hochfelden, les limites du réseau d'assainissement intercommunal entre Bossendorf et Hochfelden avaient été confirmées par l'étude diagnostique des réseaux : l'augmentation des capacités du bassin de pollution de 420m³ à 600m³ avait été proposée. Le retour d'expériences lié à la mise en place de l'auto surveillance depuis 5 ans permet également de mettre en avant les limites de cette infrastructure et les conséquences de ces rejets urbains par temps de pluie sur le milieu naturel.

Le Sictou souhaite faire étudier le potentiel de désimperméabilisation, de déraccordement et de mise en place de solutions de gestion des eaux pluviales à la source (noues, bassin d'infiltration, etc.) en vue de diminuer au maximum la charge hydraulique parasite du réseau d'assainissement intercommunal et de limiter les déversements vers le milieu naturel.

La présente étude devra porter sur le bassin versant nord du SICTEU comprenant les communes de : Hochfelden, Wilshausen, Wickersheim, Geiswiller, Bossendorf, Lixhausen, Zoebersdorf, Issenhausen, Bosselshausen et Kirrwiller.

1. Données nécessaires

Pour la bonne réalisation de l'étude, le bureau d'étude retenu devra tenir compte des données issues du :

- Plan Local d'Urbanisme des communes
- Zonage pluvial et règlements d'assainissement
- Plans des réseaux d'assainissement,
- Plans des concessionnaires,

2. Nature de la prestation

Analyse de l'EXISTANT ET ETUDES POTENTIEL DE DERACCORDEMENT

Le bureau d'étude sera en charge de proposer une modélisation permettant de caractériser le ruissellement en se basant sur les données issues de :

- La topographie
- La composition du sol
- L'occupation du sol.

Il devra fournir des cartes de **production**, d'**accumulation** et de **transfert** du ruissellement.

Ces cartes permettent l'identification des axes d'écoulement / thalwegs principaux et secondaires, et la délimitation des bassins versants élémentaires, qui sera affinée à l'aide des plans des réseaux pluviaux dans les secteurs urbanisés. **De plus, les secteurs sujets à la production, au transfert ou à l'accumulation du ruissellement seront clairement identifiés ce qui permet d'orienter les choix d'aménagements futurs et de reconnecter la gestion des eaux pluviales à la thématique de l'aménagement du territoire.**

En lien avec la modélisation et à partir des données cartographiques de géologie et de pédologie, ainsi que d'éventuels tests d'infiltrations existants, une cartographie globale du potentiel d'infiltration sera réalisée sur le secteur d'étude.

Le bureau d'étude devra exploiter les données européennes constituées par l'ESDAC (European Soil Data Centre). Les données disponibles à une résolution de 500m permettent, entre autres, de définir la texture des sols et par extension la perméabilité de celui-ci. Les résultats de la carte seront ajustés dans les zones à enjeu à partir des informations obtenues depuis les tests de perméabilité.

L'étude devra mettre en évidence le potentiel à l'infiltration continue sur notre territoire, ainsi que les prescriptions techniques.

Elle devra représenter **un véritable outil d'aide à la décision permettant :**

- De cibler les tests d'infiltration à effectuer en fonction de la nature du sol et de la position de sa zone saturée.
- D'intégrer toutes les prescriptions techniques limitatives. Celle de la doctrine Grand Est (pente >10%), mais aussi toutes celles liées à d'éventuelle PPR (PPRMT) ou encore à la présence de suspicions de pollutions, ponctuelles comme diffuses.
- De s'interroger sur les usages du sol et du sous-sol, en caractérisant le « service attendu » par l'infiltration (au sens de service écosystémique).

3. **Production d'une cartographie du potentiel de désimperméabilisation et de dé-raccordement**

Afin d'atteindre l'objectif du SICTEU, à savoir limiter au maximum la charge hydraulique parasitaire sur son infrastructure et éviter ainsi un bassin couteux, le bureau d'étude devra produire :

- **Une carte du potentiel de dé-raccordement.** Cette carte devra permettre d'identifier clairement les zones dont les eaux pluviales sont actuellement raccordées aux eaux usées et l'intérêt (ainsi que l'opportunité) de dé-raccorder celle-ci (exutoires disponibles, coût / bénéfice du dé-raccordement,
- **Une carte du potentiel de désimperméabilisation.** Cette carte, continue sur le territoire d'étude, permettra d'identifier les leviers d'action de type « baisse de l'imperméabilisation des sols » en zone publiques comme en zones privée. Elle permettra, en une seule lecture, d'identifier clairement les zones où des telles actions sont intéressantes et efficaces.

4. **Aménagements à mettre en œuvre et analyse coûts-bénéfices.**

Il conviendra de chercher à adapter les solutions proposées au niveau de l'efficacité mais également du prix. L'analyse coûts/bénéfices est une phase importante pour le bon déroulement du projet il est donc attendu que cette phase soit accompagnée de l'analyse multicritère pour le choix de la solution finale d'aménagement du périmètre concerné.

Le socle de comparaison ainsi construit s'applique également à la conception d'ouvrages nouveaux, avec l'intérêt d'être directement compatible et conforme à tous les documents de planification de l'aménagement du territoire.

A l'issue de cette analyse, il devra être remis un comparatif multicritère, chiffré des différentes solutions possibles.

Un inventaire des techniques alternatives existantes devra être fait, de sorte qu'un panel de possibilités et de solutions de gestion intégrée soit disponible et adaptable en fonction du contexte local (possibilités d'infiltrations ou non, emprise disponible, topographie contrainte, etc.) des projets actuels et futurs.

Après avoir fait le descriptif des opérations à réaliser dans le cadre à l'étude du potentiel de désimperméabilisation, de déraccordement et de mise en place de solutions de gestion des eaux pluviales à la source (noues, bassin d'infiltration, etc.) en vue de diminuer au maximum la charge hydraulique parasitaire du réseau d'assainissement intercommunal et de limiter les déversements vers le milieu naturel, le Président présente l'offre réceptionnée :

- ARTELIA pour un montant de 30 000,00 € H.T soit 36 000,00 € T.T.C.

Décision

Le comité directeur sur la base des éléments apportés à sa connaissance et sur proposition du Président,

Par 18 voix pour,

VALIDE l'offre relative à l'étude du potentiel de désimperméabilisation, de déraccordement et de mise en place de solutions de gestion des eaux pluviales à la source (noues, bassin d'infiltration, etc.) en vue de diminuer au maximum la charge hydraulique parasitaire du réseau d'assainissement intercommunal et de limiter les déversements vers le milieu naturel.

AUTORISE le Président à signer l'offre de la Société ARTELIA relative à l'étude du potentiel de désimperméabilisation, de déraccordement et de mise en place de solutions de gestion des eaux pluviales à la source (noues, bassin d'infiltration, etc.) en vue de diminuer au maximum la charge hydraulique parasitaire du réseau d'assainissement intercommunal et de limiter les déversements vers le milieu naturel d'un montant de 30 000 € H.T, soit 36 000 € T.T.C (trente-six mille euros toutes taxes comprises).

CHARGE le Président de l'ensemble des formalités et l'autorise à signer tout document en vue de l'exécution de la présente décision.

DCD04-2021 : Analyse et validation de l'offre pour l'étude de remplacement et renforcement de la conduite longeant le chemin de fer à Hochfelden.

Le réseau unitaire d'assainissement de Hochfelden est principalement dirigé gravitairement vers le collecteur intercommunal situé à l'est de l'agglomération de Hochfelden et longeant le cours d'eau Bachgraben. La partie sud de Hochfelden est également dirigée vers ce collecteur intercommunal après pompage au poste de refoulement de la rue des Maîtres.

Ce collecteur intercommunal traverse la voie ferrée Paris-Strasbourg pour se raccorder sur le bassin et poste de refoulement intercommunal, dirigeant ensuite les effluents vers la station d'épuration de Schwindratzheim. Le collecteur longeant le Bachgraben est sous dimensionné et est régulièrement en charge, provoquant des déversements vers le milieu naturel.

Une étude de faisabilité de 2019 a défini le principe de restructuration du réseau d'assainissement du sud de la commune de Hochfelden.

Le principe retenu consiste à diriger les effluents (actuels et futurs) du nord et du nord-ouest de la commune vers le sud de la commune, sans transiter par le collecteur intercommunal longeant le Bachgraben :

- Les effluents provenant de la rue du marché et de la rue des quatre vents seront dirigés vers un nouveau collecteur à poser rue du Général Gouraud, au lieu d’être dirigés vers le collecteur de la rue du Général Lebocq.
- Ce nouveau collecteur traversera ensuite la voie SNCF.

Compte tenu de la profondeur de franchissement de la voie SNCF, mais également de l’étroitesse de la rue de Fer, il est projeté la création d’un poste de refoulement rue du Général Gouraud au sud de la voie SNCF. Ce poste refoulera dans le réseau existant de la rue du Fer. Si l’inspection télévisée du réseau de la rue du Fer montre que ce réseau est en mauvais état, une réhabilitation de ce réseau pourra être envisagée.

Le réseau de la rue du Fer sera ensuite dirigé vers un nouveau poste de refoulement rue des Maîtres, à proximité du poste existant. Ce nouveau poste permettra un refoulement à travers la friche Voelckel puis longera la voie SNCF jusqu’au bassin de Hochfelden. Le refoulement actuel de la rue des Maîtres vers la rue du Chemin de Fer sera déconnecté

Il convient désormais d’affiner les études précédentes par des études d’Avant-Projet puis de Projet.

Sur la base des rapports d’inspections télévisées établis par les prestataires désignés par le SICTEU de Hochfelden, le bureau d’étude devra étudier l’opportunité de conserver, de réhabiliter ou de renouveler les réseaux de la ruelle de Fer et de la rue de la Zorn.

Sur la base du projet d’aménagement de la friche Voelckel, le bureau d’étude devra définir un tracé du réseau de refoulement.

Le bureau d’étude retenu devra fournir avant-projet et projet de la restructuration du réseau d’assainissement du secteur sud de Hochfelden, les prestations suivantes :

<p>AVP Etudes d’Avant-Projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Proposition d’une solution technique fiable pour le raccordement des conduites et évaluation de l’impact de cette solution sur la globalité des réseaux (impact lors des fortes pluies notamment) • Proposer l’implantation topographique des ouvrages et établir des éventuels cahiers des charges en vue de réaliser les études et reconnaissances complémentaires (topographie, ITV) • Proposer la décomposition des travaux et préciser leur durée respective • Assister le Maître d’ouvrage dans les démarches administratives • Permettre au Maître d’Ouvrage de confirmer la décision de réaliser l’ouvrage • Etablir l’estimation du coût prévisionnel des travaux
<p>PRO Etudes de Projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Préciser la solution d’ensemble sur la base de la solution retenue par le Maître d’Ouvrage au stade d’avant-projet • Fixer les caractéristiques des ouvrages et leur implantation topographique • Préciser les tracés des alimentations et évacuations de tous les fluides et des réseaux Aériens et souterrains existants • Préciser les dispositions générales, spécifications techniques (stabilité et résistance des ouvrages)

- | | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">• Etablir une décomposition du coût prévisionnel des travaux• Permettre au Maître d’Ouvrage d’arrêter le coût prévisionnel de la solution et d’évaluer les coûts d’exploitation et de maintenance |
|--|--|

Après avoir fait le descriptif des opérations à réaliser, le Président présente l’offre réceptionnée :

- ARTELIA pour un montant de 18 000,00 € H.T soit 21 600,00 € T.T.C.

Décision

Le comité directeur sur la base des éléments apportés à sa connaissance et sur proposition du Président,

Par 18 voix pour,

VALIDE l’offre relative à l’étude de remplacement et renforcement de la conduite longeant le chemin de fer à Hochfelden.

AUTORISE le Président à signer l’offre de la Société ARTELIA relative à l’étude de remplacement et renforcement de la conduite longeant le chemin de fer à Hochfelden d’un montant de 18 000 € H.T, soit 21 600 € T.T.C (vingt et un mille euros toutes taxes comprises).

CHARGE le Président de l’ensemble des formalités et l’autorise à signer tout document en vue de l’exécution de la présente décision.

DCD05-2021 : Débat d’orientation budgétaires.

Le contexte juridique

Conformément aux dispositions des articles L.2312-1, L.5211-36, L3312-1, et L4312-1 du code général des collectivités territoriales, les établissements publics administratifs et les groupements de communes comprenant une commune de plus de 3 500 habitants, sont tenus d’organiser un débat d’orientation budgétaire. En effet, pour ces entités, le débat d’orientation budgétaire constitue une formalité substantielle dont l’absence entraîne l’annulation du budget.

Suite au passage à plus de 3 500 habitants de la commune de Hochfelden, le S.I.C.T.E.U. est désormais tenu d’organiser un débat d’orientation budgétaire.

Ce débat doit se tenir au plus tôt 2 mois avant le vote du budget mais laisser suffisamment de temps aux élus pour l’analyser et faire des propositions.

A noter également que selon une décision du tribunal administratif de Versailles, la tenue du débat d’orientation budgétaire le soir même du vote du budget justifie l’annulation de la délibération approuvant le budget.

Retour sommaire sur l’exercice 2020 :

- Entretien et réparation réseaux, reprise de branchement, remplacement de tampons, réparation regards : 5 394 €
- Mise en place d’un nouveau dégrilleur – Fourniture et pose de deux surpresseurs : 89 832 €
- Divers travaux dans les communes : 321 274 €
- Entretien réseaux, contrat SDEA : 131 823 €

• Diverses assurances	: 10 769 €
• Exploitation de la station	: 371 498 €
• Dotation aux amortissements	: 383 705 €
• Versement subvention	: 0 €
• Encaissements de participation pour le financement de l'assainissement collectif	: 62 419 €
• Montant des redevances assainissement collectif	: 637 324 €
• Redevance d'assainissement non collectif	: 4 242 €
• La prime d'épuration versée par l'AERM	: 41 545 €
• Les contributions eaux pluviales des communes	: 234 651 €
• Le recouvrement pour mise à disposition de la commune d'Alteckendorf d'un agent à raison de 16h hebdomadaire (juillet 2019 à juin 2020)	: 16 509 €
• Endettement résiduel	: 463 015 €, taux 0,20 – durée résiduelle 2025 : 94 741 €, taux 0,90 – durée résiduelle 2024

Perspectives 2021 :

Les projets qui viennent d'être validés et ceux en cours marqueront les orientations du SICTEU pour les prochaines années.

Refonte et rénovation de la filière boue pour un budget de l'ordre de 600 000 euros.

Mise en route des études :

- Renforcement de la conduite intercommunale de Bossendorf à Hochfelden
- Etude de réduction des entrants en eaux claires et de désimperméabilisation du bassin versant nord du SICTEU
- Etude de la rénovation et restructuration d'un collecteur central à Hochfelden.
- Mettre à jour de manière exhaustive le SIG que le SICTEU a mis en place en 2014.
- Mettre en place un outil de pilotage et de communication efficace, au minimum réactiver le site.
- Courant de l'année 2021, nous nous pencherons également sur l'étude de faisabilité d'un outil de pilotage des bassins de rétention.

Les discussions sont engagées pour l'élaboration d'un diagnostic permanent, qui deviendra d'ailleurs obligatoire à partir du premier janvier 2022.

Les thèmes sont nombreux et mobiliseront les ressources humaines et financières du SICTEU pour l'année 2021 et les suivantes...

Ces projets s'articuleront dans un subtil équilibre entre coût/bénéfice.

Les finances du SICTEU étant saines, nous pourrions nous projeter avec optimisme vers le futur et engager les chantiers avec une large anticipation sur les aspects réglementaires.

Le comité directeur prend acte du débat d'orientation budgétaire et des orientations préconisées pour 2021.

DCD06-2021 : Contributions des communes au titre des eaux pluviales exercice 2021.

Par délibérations des 24 mars 2004, 1^{er} mars 2005, 14 mars 2006, 13 mars 2007, 4 mars 2008, 17 février 2009, 2 mars 2010, 1^{er} mars 2011, 21 février 2012, 15 février 2013, du 4 mars 2014, du 24 mars 2015, du 29 mars 2016, du 4 avril 2017, du 26 mars 2018, du 9 avril 2019 et du 29 juillet 2020 le comité directeur a voté des contributions au titre des eaux pluviales.

Pour la détermination du montant de base à répartir entre les communes, le comité directeur avait retenu les critères proposés par la circulaire n° 78-545 du 12 décembre 1978 c'est à dire les charges de fonctionnement, des amortissements techniques et des intérêts de la dette. En application des orientations prises par le comité directeur en matière de contributions au titre des eaux pluviales, et à l'instar des exercices précédents, quatre variantes prenant en compte une part croissante des charges de fonctionnement du S.I.C.T.E.U. sont proposées pour la détermination du montant de base à répartir entre les communes.

Les montants des quatre variantes calculées sur la base des dépenses résultant de la situation comptable 2020, s'établissent comme suit :

Charges de fonctionnement 2020

Charges à caractère général :	201 033,76 €
Charges de personnel et assimilés	43 687,92 €
Autres charges gestion courante	383 054,70 €
Sous total	627 776,38 €

Amortissements :	383 705,55 €
Intérêts de la dette :	2 042,86 €

Total des charges	1 013 524,79 €
--------------------------	-----------------------

1. 20% charges de fonctionnement - 30% amortissements et emprunts

20% charges de fonctionnement :	125 555 €	
30% amortissements :	115 112 €	
30% intérêts :	613 €	
A répartir	241 280 €	219 345 € h.t.

2. 25% charges de fonctionnement - 35% amortissements et emprunts

25% charges de fonctionnement :	156 944 €	
35% amortissement	134 297 €	
35% intérêts	715 €	
A répartir	291 956 €	265 415 € h.t.

3. 30% charges de fonctionnement - 40% amortissements et emprunts

30% charges de fonctionnement :	188 333 €	
40% amortissements	153 482 €	
40% intérêts	817 €	
A répartir	342 632 €	311 484 € h.t.

4. 35% charges de fonctionnement - 50% amortissements et emprunts

35% charges de fonctionnement :	219 722 €	
50% amortissements :	191 853 €	
50% intérêts :	1 021 €	
A répartir	412 596 €	375 087 € h.t.

Répartition effectuée au prorata du nombre de mètres linéaires de canalisations d'eaux usées

Communes	mètres linéaires	%	Option 1	Option 2	Option 3	Option 4
Bosselshausen	1943	2,70	6 525 €	7 896 €	9 266 €	11 158 €
Bossendorf	2715	3,78	9 118 €	11 033 €	12 948 €	15 592 €
Geiswiller	1886	2,63	6 334 €	7 664 €	8 994 €	10 831 €
Gingsheim	3464	4,82	11 633 €	14 077 €	16 520 €	19 893 €
Hochfelden	23221	32,32	77 984 €	94 363 €	110 742 €	133 355 €
Hohfrankenheim	2793	3,89	9 380 €	11 350 €	13 320 €	16 040 €
Issenhausen	739	1,03	2 482 €	3 003 €	3 524 €	4 244 €
Kirrwiller	4618	6,43	15 509 €	18 766 €	22 023 €	26 521 €
Lixhausen	2187	3,04	7 345 €	8 887 €	10 430 €	12 560 €
Mutzenhouse	3195	4,45	10 730 €	12 983 €	15 237 €	18 348 €
Schaffhouse sur Zorn	3420	4,76	11 486 €	13 898 €	16 310 €	19 641 €
Schwindratzheim	10436	14,53	35 048 €	42 409 €	49 770 €	59 933 €
Waltenheim sur Zorn	5031	7,00	16 896 €	20 444 €	23 993 €	28 892 €
Wickersheim-Wilshausen	4400	6,12	14 777 €	17 880 €	20 984 €	25 269 €
Zoebersdorf	1797	2,50	6 035 €	7 302 €	8 570 €	10 320 €
	71 845	100	241 280 €	291 956 €	342 632 €	412 596 €

Règles de calcul

En ce qui concerne la contribution E.P des communes d'après les délibérations pour la détermination du montant de base à répartir entre les communes, le comité directeur avait retenu les critères proposés par la circulaire n° 78-545 du 12 décembre

1978 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000505805/>) c'est à dire :

Les charges de fonctionnement, des amortissements techniques et des intérêts de la dette. En application des orientations prises par le comité directeur en matière de contributions au titre des eaux pluviales, et à l'instar des exercices précédents, quatre variantes prenant en compte une part croissante des charges de fonctionnement du S.I.C.T.E.U. sont proposées pour la détermination du montant de base à répartir entre les communes. Les montants des quatre variantes calculées sur la base des dépenses résultant de la situation comptable de l'année passée.

La répartition est ensuite effectuée au prorata du nombre de mètres linéaires de canalisations unitaires existant dans chaque commune et utilisés pour le transport des eaux pluviales.

Il est proposé au comité directeur de voter des contributions eaux pluviales en 2021 et de retenir, contrairement aux années précédentes, la variante 2.

Décision

Le comité directeur sur proposition du Président, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour,

Décide de reconduire une contribution des communes au titre des eaux pluviales pour l'exercice 2021

Décide de retenir la variante 1 soit un montant total de 241 280 € ttc selon la répartition annexée à la présente décision.

Charge le Président de procéder au recouvrement des contributions.

DCD07-2021 : Demande d'intervention du service « Archives » du CDG67.

Le Président informe le comité, qu'il conviendrait de :

- faire intervenir pour une journée le service « Archives » du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Bas-Rhin pour procéder à l'élimination réglementaire des dossiers d'archives ayant atteint leur durée d'utilité administrative ainsi qu'au récolement.
- trier, classer, coter, conditionner et ranger les documents en attente d'archivage.
- Le service « Archives » du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Bas-Rhin sera amené à intervenir à nouveau avant le transfert des archives à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.

Décision

Le comité directeur sur proposition du Président, après en avoir délibéré

Par 18 voix pour,

DECIDE :

- de faire intervenir le service « Archives » du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Bas-Rhin une journée pour procéder à l'élimination réglementaire des dossiers d'archives ayant atteint leur durée d'utilité administrative ainsi qu'au récolement.
- de faire faire le tri, le classement, la cotation, le conditionnement et le rangement des documents en attente d'archivage.
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives relatives à ce dossier.

DIVERS :

- **Création d'un groupe de travail :**

Le Président propose la création d'un groupe de pilotage « Politique de désimperméabilisation » idéalement composé de 4 à 7 membres, il est composé de :

- Georges BECK
- Philippe DETTLING
- Jérôme GUERREIRO
- Daniel LENGENFELDER

- Jean-Marc ERTZ
- Jean-Christophe SCHIELIN
- Marc SORGIUS
- René HATT

- **Prochaine réunion Comité directeur** : le mardi 16 Février 2021 à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h50